



VILLE DE VICHY

GRANDE BRADERIE, DIMANCHE 10 AVRIL 2016 Réglementation temporaire de circulation et de stationnement

Vichy Commerce, l'association des commerçants de Vichy, organise le **dimanche 10 avril une GRANDE BRADERIE dans le centre-ville de Vichy** (rues de Paris, Clemenceau, Wilson, Lucas, Burnol, Roosevelt et de l'Hôtel des Postes).

Afin d'assurer la sécurité de tous, la circulation et le stationnement seront réglementés, durant cette journée.

Dimanche 10 avril de 6h à 22h (au plus tard), la circulation sera interdite :

- rue de Paris (de la rue Dacher au carrefour des Quatre-Chemins)
- Place Lasteyras (de la rue de Paris au sentier de la Font Fiolant) – installation commerçants et associations
- rue Jean Jaurès (de l'avenue Victoria au carrefour des Quatre-Chemins)
- rue Lucas (du carrefour des Quatre Chemins à l'avenue thermale)
- avenue Thermale (entre les rues Lucas et de la Compagnie)
- rue Clemenceau (du carrefour des Quatre-Chemins à l'avenue Paul-Doumer)
- rue Wilson (de la place Victor Hugo à la rue Lucas).

Pendant cette période, les rues suivantes seront mises en impasse

- **au niveau de la rue de Paris** : pour la place Lasteyras, les rues Belin, Laprugne, Pasteur, d'Oran, Dubessay (entre les rues Darcet et de Paris), du Portugal, Beauparlant, Desbrest, Dejoux et Nicolas Larbaud (entre les rues Valery-Larbaud et de Paris)
- **au niveau de la rue Lucas** : pour les rues de l'Intendance et du Dr Max Durand Fardel
- **au niveau de la rue Clemenceau** : pour les rues Ste Barbe et Ste Cécile

Le sens de circulation de la rue de la Compagnie sera inversé (entre la rue du Dr Max Durand Fardel et l'avenue Thermale), la circulation se fera de la rue du Dr Max Durand Fardel vers l'avenue Thermale.

Dimanche 10 avril de 0h à 22h (au plus tard), le stationnement sera interdit dans

les parties de voies suivantes :

CONTACTS PRESSE

VILLE DE VICHY
DIRECTION DE LA COMMUNICATION
Dominique Lagrange
04 70 30 17 02
Marie-Bénédicte Reynard
04 70 30 55 12
communication@ville-vichy.fr
www.ville-vichy.fr

- rue de Paris, des deux côtés (*entre la rue Dacher et le carrefour des Quatre-Chemins*)
- place Lasteyras, sur la totalité du parking (*de la rue de Paris au sentier de la Font Fiolant*)
- rue Beauparlant (*entre les rues de Paris et Darcet*)
- rue Desbrest (*entre les rues de Paris et Valery-Larbaud*)
- rue Clemenceau (*entre le carrefour des Quatre-Chemins et l'avenue Paul-Doumer*),
- rue Lucas (*sur l'ensemble de la rue des deux côtés*)
- rue Wilson (*sur l'ensemble de la rue des deux côtés*)
- rue Antoine Jardet (*sur 10 mètres à l'angle de l'avenue Paul-Doumer*) pour permettre la rotation des bus urbains,
- rue Dacher, sur 2 emplacements devant les n°1 et 3

Le stationnement dans ces parties d'artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction.

Seront seuls autorisés à circuler et à stationner dans l'enceinte de la braderie (sous le contrôle des organisateurs de la manifestation) :

- *les véhicules des commerçants inscrits à la braderie et titulaires d'une autorisation individuelle d'occuper le domaine public (sauf rue de Paris et place Lasteyras où la présence des véhicules sera strictement interdite sur les trottoirs)*
- *les véhicules de secours (pompiers, SAMU, police, urgence EDF-GDF)*
- *les véhicules des professionnels de santé (médecins, infirmières, livraison d'oxygène) justifiant d'une intervention dans le périmètre de la braderie*
- *les véhicules utilisés par le portage des repas à domicile,*
- *les véhicules des riverains utilisateurs d'un garage ou d'un parking collectif.*

Un passage d'une largeur minimum de 4 mètres devra demeurer libre en permanence sur les allées de la braderie afin de permettre la circulation des véhicules de secours en cas d'intervention urgente.

En centre-ville, les parkings souterrains de la Poste (*place Charles-de-Gaulle*) et des Quatre-Chemins (*accès par l'avenue Victoria*) **seront ouverts.**

Le **parking de la place Lasteyras** sera ouvert au stationnement mais uniquement depuis l'avenue Paul-Doumer (accès barré au niveau de la rue de Paris).

Pendant toute la durée de la manifestation un **itinéraire de déviation pour les lignes de bus urbain** sera mis en place par l'avenue Paul-Doumer, la place de l'Hôtel de Ville, la rue Antoine-Jardet et la place de la Gare.